

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 5 avril 2004  
(convocation du 22 mars 2004)**

Aujourd'hui Lundi Cinq Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BELIN à M. GUICHOUX ( <i>à partir de 11 h 20</i> )	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie	M. JAULT Daniel à M. RESPAUD Jacques
M. BOBET à M. MANSENCAL ( <i>jusqu'à 11 h 20</i> )	M. JUNCA à Mme JORDA-DEDIEU ( <i>à partir de 11 h 00</i> )
M. BRON à Mme Walryck ( <i>jusqu'à 11 h 15</i> )	Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Jean-Louis
Mme BRUNET à Mme DARCHE ( <i>jusqu'à 11 h 15</i> )	Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
Mme CASTANET à M. BOCCHIO ( <i>jusqu'à 10 h 15</i> )	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. DELAUX à M. DUCASSOU ( <i>jusqu'à 11 h 15</i> )	M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues	M. MOULINIER à M. GUILLEMOTEAU
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth	M. NEUVILLE Michel à M. REBIERE André
Mme CHARBIT-BONNATERRE à M. BAUDRY	M. REDON Michel à M. MERCIER Michel
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	M. TAVART Jean-Michel à M. BELIN Bernard
Mme DELAUNAY Michèle à Mme KEISER	M. TOUZEAU à M. TURON ( <i>à partir de 11 h 40</i> )
M. DUTIL Silvere à M. GOURGUES Jean-Pierre	
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain	
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain	

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Construction de la 1ère phase du tramway - Accompagnement économique et social - Adhésion à l'association TRAM'EMPLOI - Statuts - Modification - Décision - Confirmation**



Monsieur A. CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2000/388 du 26 mai 2000, le Conseil de Communauté a décidé d'adhérer à l'Association TRAM'EMPLOI et a désigné à cet effet, ses représentants.

Pour mémoire, ce dispositif vise à maximiser les retombées économiques des travaux du tramway sur l'emploi en facilitant les recrutements et en ayant pour objectif :

- d'anticiper les besoins de recrutement des entreprises pour les chantiers du tramway,
- de coordonner l'action des différents acteurs de l'emploi et de la formation pour plus d'efficacité,
- de tenir à jour le tableau de bord de l'emploi sur les chantiers du tramway.

Les membres fondateurs sont la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde, le Rectorat, la Direction Déléguée de l'ANPE pour la Gironde, la Direction de l'AFPA pour la Gironde, la Fédération Nationale des Travaux Publics.

Le financement de cette association est assuré, au principal, par les membres fondateurs précités qui ont délibéré à cet effet.

C'est ainsi que les budgets consacrés à ce dispositif et versés par la Communauté urbaine à l'association TRAM'EMPLOI se sont élevés, pour la 1<sup>ère</sup> phase – hors CHR – à la somme de 356 730 €, pour un total de dépenses de 685 555 €, soit 49,56 % :

Année	Clôture des comptes (€)	Participation CUB (€)	
		Valeur	%
2000 (6 mois)	50 781	36 587	72
2001	171 922	76 224	44,33
2002	201 400	114 337	56,71
2003 (prévisionnel)	261 452	129 582	49,56
<b>TOTAL</b>	<b>685 555</b>	<b>356 730</b>	<b>47,96</b>

Concernant l'année 2004, par délibération du 20 février 2004 (n°2004/0136) le Conseil de Communauté a adopté un budget prévisionnel en forte diminution à hauteur de **188 714 €** pour une participation CUB de 129 582 €, soit 68 %, se caractérisant par une baisse conséquente des dépenses et donc de l'activité de TRAM'EMPLOI en raison des éléments suivants :

- prise en compte de l'achèvement de la 1<sup>ère</sup> phase du tramway hors extension CHR,
- baisse corrélative des besoins en termes d'accompagnement économique pour l'extension du CHR,
- baisse des dépenses réalisées par TRAM'EMPLOI qui passent de 261 452 € en 2003 à 188 714 € en 2004, soit – **27,82 %**,
- baisse corrélative des actions menées qui passent de 67 100 € en 2003 à 22 564 € en 2004, soit – 66,37 %,
- maintien des autres postes de dépenses, en volume, à leur niveau 2003.

Après avoir acté cette baisse significative d'activité, les membres fondateurs que sont la Région, le Département et la Communauté urbaine et qui financent, au principal, TRAM'EMPLOI, se sont rapprochés et après **avoir constaté que l'objet social de cette association avait été réalisé lors de la construction de la 1<sup>ère</sup> phase du tramway**, ils ont décidé, d'un commun accord, de mettre fin à l'activité de TRAM'EMPLOI après avoir pris en considération les éléments suivants :

- les ressources humaines développées grâce à TRAM'EMPLOI en 1<sup>ère</sup> phase, notamment en terme de formation, sont immédiatement transposables et réutilisables pour la 2<sup>ème</sup> phase,

- l'activité des entreprises et les besoins en main d'œuvre seront moindres pour la 2<sup>ème</sup> phase en raison d'une part, du moindre kilométrage de la 2<sup>ème</sup> phase – 20 km au lieu de 25 - et, d'autre part, de la construction, dès la 1<sup>ère</sup> phase, du dépôt garage/atelier/station service dimensionné en partie pour la 2<sup>ème</sup> phase,
- le rôle d'interface tenu par TRAM'EMPLOI à l'égard des entreprises tant en termes de recrutement que de formation, peut désormais être directement géré par le service public de l'emploi et les missions locales,
- enfin, le coût de fonctionnement de TRAM'EMPLOI, qui ne peut être réduit, ne sera plus rentabilisé et ne justifie plus l'utilisation des deniers publics.

C'est ainsi que le Conseil d'Administration de TRAM'EMPLOI du 26 février 2004 a demandé la tenue de l'assemblée générale extraordinaire au mois d'avril prochain pour, d'une part, modifier les statuts de TRAM'EMPLOI quant à sa durée et, d'autre part, décider de la dissolution de l'association et de ses modalités en raison de la réalisation de son objet social qui a donc disparu.

Compte tenu des éléments ci-dessus décrits et si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- confirmer, en tant que de besoin, votre délibération du 20 février 2004 par laquelle vous adoptiez le budget 2004 établi pour le fonctionnement de cette association pour une durée maximale de un an,
- décider du retrait de notre Établissement public en tant que membre fondateur de l'association TRAM'EMPLOI, concomitamment à la décision de dissolution prise par l'assemblée Générale Extraordinaire de TRAM'EMPLOI en prenant acte de la modification de l'article II des statuts de TRAM'EMPLOI relatif à la durée qui est désormais ainsi libellé « la mission de l'association s'achèvera à la fin de la construction de la 1<sup>ère</sup> phase du tramway et au plus tard, le 31 décembre 2004 ».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. A. CAZABONNE ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 5 avril 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. ALAIN CAZABONNE

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
23 AVRIL 2004**

